

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 36 et 43

Hebdos régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

**Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul
au Saguenay–Lac-Saint-Jean**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 28 AVRIL PROCHAIN

Québec, le 16 avril 2015 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Anne-Marie Parent qui est secondée par le commissaire Jacques Locat, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean* par Ariane Phosphate inc. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 28 avril 2015 à 19 h** et se tiendra au **Centre des congrès et Hôtel La Saguenéenne**, situé au **250, rue des Saguenéens à Saguenay**. Les séances seront diffusées en direct en mode audio et vidéo sur le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 26 mai 2015, au Centre multifonctionnel Michel Simard de Saint-Fulgence, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 26 août 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Fulgence, 253, rue du Saguenay ;
- Bureau politique, 4, Metsheteu, Pessamit ;
- Bibliothèque de Mashteuiatsh, 77, rue Uapakalu ;
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, 32, rue de la Réserve.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal,

Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

L'entreprise Arienne Phosphate inc. projette d'aménager et d'exploiter une mine d'apatite à ciel ouvert. Le projet de mine d'apatite du Lac à Paul se situerait dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, à environ 200 km au nord de la ville de Saguenay, plus précisément dans le territoire non organisé (TNO) de Mont-Valin et dans les Nitassinan des Premières Nations. Le projet comprendrait une fosse d'une longueur de 2,3 km, d'une largeur de 600 m et d'une profondeur de 450 m. Le projet prévoit aussi une usine de traitement du minerai, un système de chargement de concentré d'apatite, un parc à résidus miniers, une halde à stériles ainsi que des installations auxiliaires et infrastructures connexes. Le projet serait entièrement situé à l'intérieur des limites de la pourvoirie du Lac à Paul, appartenant au promoteur et qui maintiendrait ses activités régulières.

La production annuelle de la mine du Lac à Paul serait de 3 millions de tonnes de concentré d'apatite, pour un traitement journalier du minerai de 50 000 tonnes par jour. Le trajet utilisé pour le transport du concentré d'apatite, au moment de l'exploitation, emprunterait des chemins forestiers existants entre la mine et Sainte-Rose-du-Nord. Le transport se ferait jour et nuit, cinq jours par semaine. Aucun transport ne serait réalisé la fin de semaine. Le concentré serait transporté par camion dans des remorques fermées, puis transféré dans des silos d'entreposage. Il serait ensuite transbordé par convoyeur fermé vers un terminal portuaire à construire. Une évaluation environnementale distincte pour ce projet de terminal portuaire serait effectuée, par un autre promoteur.

Le coût du projet est estimé à 1 G\$. Selon le calendrier de réalisation du promoteur, les travaux de construction pourraient débuter vers la fin de 2015 et s'échelonnent sur deux ans environ. L'exploitation de la mine prévue pour une durée évaluée à 26 ans, débuterait vers 2018. La phase de construction nécessiterait l'emploi d'une moyenne de 500 personnes et environ 400 emplois directs seraient créés durant la phase d'exploitation.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : mine-lac-a-paul@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean.